



Convention UNCCAS / CNSA

**Présentation des accompagnements
proposés au réseau des CCAS / CIAS
gestionnaires de services à domicile**

Accompagner la gestion des reclassements

Objectifs

Accompagner le CCAS dans l'optimisation de la gestion de ses reclassements.

Proposition de composition du groupe

- A minima : DRH / conseiller en évolution professionnelle (si le CCAS dispose de la fonction) / psychologue (si le CCAS dispose de la fonction) / médecin de prévention (si fonction interne)
- D'autres acteurs peuvent également être associés, notamment :
 - le(la) DRH de la Ville dans les cas où la gestion des ressources humaines n'est pas mutualisée,
 - le(la) responsable de la gestion administrative des ressources humaines,
 - le préventeur.

Durée

- 3 journées, soit 2+1 (la 3ème journée étant prévue environ trois mois après les deux premières)

Séquences

Deux premières journées

- Présentation des participants et de la consultante.
- Présentation du CCAS.
- Analyse partagée de l'existant en matière de reclassement :
 - nombre de reclassements en cours,
 - processus actuel,
 - acteurs,
 - réussites,
 - points d'appui et difficultés ou questionnements.
- Sur la base du processus et des outils définis par l'UNNCAS : travail autour de chacune des trois phases du reclassement
 - modalités actuelles,
 - identification des points à optimiser (processus / outils / acteurs...),
 - travail autour des moyens de les optimiser,
 - définition des plans d'actions à mettre en œuvre et de leurs conditions de réussite,
 - formalisation du chronogramme de mise en œuvre du CCAS.

Troisième journée

- Point sur les actions mises en place et appui méthodologique face aux difficultés rencontrées :
 - évaluation de la mise en œuvre du plan d'action défini dans l'étape précédente,
 - partage des difficultés rencontrées,
 - points de questionnement,
 - recherche de solutions réalistes face aux difficultés rencontrées,
 - définition des ajustements nécessaires.

Le Consultant expert : Madame Laurence BALI

La formalisation de l'accompagnement :

- La candidature du CCAS sera formalisée par une « fiche projet » servant de base à la prise de décision d'engager ou pas la mission.
- L'accompagnement se réalise dans le cadre d'une proposition technique et commerciale validée par l'UNCCAS et se matérialise par une convention tripartite associant l'UNCCAS, le ou les CCAS et le cabinet de consultant missionné.
- La convention prévoira nécessairement un reste à charge pour le ou les CCAS, la CNSA et l'UNCCAS ne prenant en charge qu'une partie du coût (autour de 70%).
- Le consultant missionné sera chargé d'animer les réunions de travail, de fournir, en partenariat avec l'UNCCAS toute expertise technique et juridique nécessaire.
- L'UNCCAS sera présente lors de la première journée de lancement de la mission.